

1812

39

N. Cantons. N.
1812
71

Expeditions

N. N.
1812
71

996. Lucerne 781. A la chambre administrative à Lucerne.

1007.

La nouvelle organisation des ponts et chaussées devant être intro-
duite au premier Janvier prochain vous voudrez bien, cit. ad:
vous conformer à l'arrêté du 22. Octobre dernier en me présentant
les noms des deux citoyens que vous croyez les plus capables pour
remplir la place d'inspecteur, ou si vous ne voulez point
avoir, vous me direz quel membre de votre chambre vous aurez
chargé spécialement de tout ce qui concerne cette partie.

Du 26. Decemb.

1000. Berne 782. A la chambre administrative à Berne

1004.

Une pétition des communes de Schwanden, Studen et Schuren montrant
l'urgence de faire une visite locale du lit de l'Arer depuis Arberg à Dottrigen
afin d'indiquer aux communes riveraines les ouvrages qu'on peut leur permettre
d'entreprendre, je vous invite, citoyens administrateurs, de charger un de vos
membres de faire de cette visite conjointement avec le chef des ponts et chaussées.
Le jour est fixé au 5. Janvier prochain, et les ordres sont donnés pour qu'il
se trouve ce jour là avant midi un bateau près à Arberg. S. V.

839.
919. Lucerne 783. A la chambre administrative à Lucerne

1058.
1058.

Je vous invite à mettre à exécution la nouvelle organisation des
ponts et chaussées conformément à l'arrêté du 22. Octobre et en vous
reglant sur la classification des routes de votre canton que vous trouverez
ci dessous qui correspond avec celles des autres Cantons.
Le chef vous transmettra les instructions de l'inspecteur ^{des} pionniers
et des sous préfets. vous les ferez parvenir à ces derniers le plutôt qu'il sera
possible, par ce que le préfet est chargé de leur notifier qu'ils sont en fonction
dans leurs districts respectifs en vertu de l'arrêté du 22. Octobre et en vous
reglant sur la classification des routes de votre canton que vous trouverez
ci dessous qui correspond avec celles des autres cantons, le chef vous
transmettra les instructions de l'inspecteur des pionniers et des sous
préfets, vous les ferez parvenir à ces derniers de même et conformément
à mes susdites instructions qui leurs seront par vous transmises.
Vous recevrez incessamment une cinquantaine d'exemplaires de
l'ouvrage du cit. Guisan pour en faire usage indigne dans les
instructions afin que vous puissiez établir les pionniers selon
l'arrêté du 22. Octobre je vous enverrai aussi un étalon ou modèle
duppié de Zurich; et je dois vous prévenir que cette préférence n'est
due qu'à son rapport exact avec les nouvelles mesures françaises,
que nous serons apparemment obligés d'adopter, et à l'urgence de mettre
de l'uniformité dans les opérations des ponts et chaussées.
Vu l'économie à laquelle les circonstances nous forcent, vous

Sentir

Cantons. A.

Expeditions

N^o des
rapports, etc.

A
B
C

cit. ad: que nous - me pouvons établir de pionniers que sur les routes de premières et seconde classe.

Lorsqu'ils seront établis vous en ferez aussitôt dresser un tableau où ils seront portés par N^o. avec leurs noms de baptême et de famille, celui du lieu de leur domicile; l'endroit de la route qui les joigneront et le nombre de toises qui leur sera confié; et vous m'en adresserez incontinent après une copie d'après la nouvelle classification ci jointe.

Classification des routes du canton de Luerne ordonnée par l'arrêté du 22^e Octobre 1800.

Première classe.

- 1^o La route de Luerne à Zoffingen passant par Neunkirch, Rothwyl, Oberkirch, Sursée, St. Erard, Dagmersellen, Meyden & Adelsboden.
- 2^o La route de Luerne jusqu'au pont de Gislikon passant par Ebikon, Dietikon & Roth.

Seconde classe

- 1^o La route de Luerne à Zurich qui prend sa branche sur la rive droite de l'Alpe au pont de Gislikon passant par ^{Knonau} Knonau et fini au confins du canton de Waldstätten.
- 2^o La route de Luerne à Bremgarten qui se branche sur la rive gauche de l'Alpe au pont de Gislikon et va jusqu'aux confins du canton de Baden près du petit Dietwyl.

Troisième classe

- 1^o La route de Luerne à Entlibuch passant par St. Jost, Malters, Schachen, Wertenstein, et Wohlhausen, Entlibuch, Hasle, Schupfheim, Emmenbrugg, Scholtzmatt, Weisbruchen, Froehenbrunn et Grubschachen.
- 2^o La route depuis Sursée vers Rothwyl par Mauensee, Rothwyl, Eliswyl, Gebenau, Buswyl, jusqu'à Kottwyl, Kottwil.
- 3^o La route de Sursée vers Arcau par Würen, Friesingen, jusqu'aux confins du canton d'Argovie.
- 4^o La route depuis le pont de l'Emmen près de Luerne allant vers Arcau, passant par Stattenbourg, Hiltisrieden, Neudorf, Munster et Rymach jusqu'aux confins du canton d'Argovie.
- 5^o Route depuis un quart de lieue au delà de Stattenbourg passant par Urswyl, Hochdorf, & Gessikon, allant par le canton de Baden à Brugg.

Il ne me reste plus, cit. ad: qu'à vous observer combien les remarques de votre inspecteur, cités dans votre lettre du 6^e Novembre, sont peu convenables. ? comme se peut il qu'un Inspecteur des routes et chaussées ignore une seule route de son canton

bonne
D
E
F
G
A
A
B
B
B
B
E
L
L
L
O
O
S
S
S

186.
 N°.
 N°.
 Cantons N°.
 956

Expeditions

Sucerne. 78
 Argovie

raison et ne puisse la décrire. ? ignore une seule des parties que depuis lors il s'en sera après instruit pour qu'il ne manque rien au tableau que je vous demande par la présente et que vous voudriez bien m'adresser le plutôt possible.

à la Chambre Administrative de la lettre de vos expéditions
 de la Suisse par le Canton de Argovie

1000.

839.
 919.

1. Non d'Orbe d'Argovie, d'Orbe les 1000 expéditions...
 2. Non d'Orbe d'Argovie, d'Orbe les 1000 expéditions...
 3. Non d'Orbe d'Argovie, d'Orbe les 1000 expéditions...
 4. Non d'Orbe d'Argovie, d'Orbe les 1000 expéditions...
1. Non d'Orbe d'Argovie, d'Orbe les 1000 expéditions...
 2. Non d'Orbe d'Argovie, d'Orbe les 1000 expéditions...
 3. Non d'Orbe d'Argovie, d'Orbe les 1000 expéditions...
 4. Non d'Orbe d'Argovie, d'Orbe les 1000 expéditions...

Du 26^e Decemb.

812. Argovie. 785
 A la Chambre Administrative à Arles.
 Je n'ai fait à la classification de vos routes qu'un très petit changement concernant celle qui va du pont de Weigen près de Moterist par Toffingen à Lucerne que j'ai dû mettre dans la première classe, enfin vous la trouverez sous ce pli telle que je l'ai définitivement arrêtée.
 Le préfet vous transmettra incessamment les instructions des Vinspateurs des Ponts et Chaussées, des pionniers & sous préfets. vous voudriez bien les faire promptement parvenir à ces derniers parce que
 = le